



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P432_2020

Date : 08/12/2020

OBJET : Projet de Bus Nouvelle Génération – Etudes préparatoires – Etudes géotechniques – Avenant n°1

Exposé

Le 21 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération du Cotentin, a notifié un marché public pour la réalisation d'études géotechniques dans le cadre des études préparatoires du projet de Bus Nouvelle Génération, avec la société GINGER CEBTP dont le siège social est situé ZAC la Clef Saint-Pierre, 12 avenue Gay Lussac, 78990 ELANCOURT, pour un montant de 158 755 € HT soit 19 506 € TTC.

En complément, un avenant n°1 doit être conclu pour deux motifs :

- afin de rectifier une erreur matérielle intervenue dans l'acte d'engagement signé concernant la durée du marché. Conformément aux autres documents du dossier de consultation des entreprises et à l'avis de publicité, la durée d'exécution du marché n'est pas de 5 mois à compter de sa notification mais de 12 mois,
- en raison des spécificités de la mission, 5 demi-journées de circulation alternée supplémentaires ont été nécessaires. Cela engendre un surcoût de 1 500 € HT (soit 1 800 € TTC) de mise en place de signalisation alternée sur toutes les interventions faites sur le terrain.

Le nouveau montant du marché, suite à la réalisation de cet avenant, est de 160 255 € HT, soit 192 306 € TTC, soit une hausse de 0,94 % du montant du marché initial.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_172 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu la décision n° P181_2020 du 18 mai 2020 relative à la signature du marché pour la réalisation des études géotechniques dans le cadre des études préparatoires du projet de Bus Nouvelle Génération,

Décide

- **De signer** l'avenant n°1 au marché public conclu pour la réalisation des études géotechniques dans le cadre des études préparatoires du projet de Bus Nouvelle Génération, avec la société GINGER CEBTP dont le siège social est situé ZAC la Clef Saint-Pierre, 12 avenue Gay Lussac, 78990 ELANCOURT, pour un montant de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC. Le marché est ainsi porté à 160 255 € HT, soit 192 306 € TTC, soit une hausse de 0,94 % du montant du marché initial,
- **De préciser** qu'il concerne une rectification d'erreur matérielle de la durée d'exécution du marché et 5 demi-journées supplémentaire de signalisation pour circulation alternée dans le cadre d'interventions terrain,
- **De dire** que les crédits sont inscrits sur le Budget Annexe Transports, Idc 1152,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE